

QUELQUES COMMENTAIRES - Sgen-CFDT Bretagne

Des acquis, mais de nombreuses revendications sont toujours d'actualité

Si l'on peut apprécier la volonté du ministère d'avancer tous azimut sur la revalorisation de la filière administrative, nous restons toutefois dans l'attente de réponses sur certains sujets.

Pour les contractuel.les : nous attendons toujours

Les personnels sous contrat pourront certes bénéficier de l'ouverture de plus de concours. Mais le Sgen-CFDT continue de revendiquer une titularisation sans concours (sous condition).

Le Sgen-CFDT souhaite une grille de rémunération des contractuels. A travail égal salaire égal. Elle doit tenir compte du poste occupé (A, B, C), et intégrer l'indiciaire et l'indemnitaire sur des postes équivalents. D'autre part nous revendiquons une prise en compte dans les concours des années d'expérience (concours aménagé, titularisation sans concours sous condition).

Requalifications de postes, rien d'annoncé : des attentes

- Nous avons demandé sans succès un **repyramidage accéléré en 2023** mais cela n'a pas été accordé. De plus, le repyramidage proposé représente un effort important mais n'atteint pas le niveau proposé par le Sgen-CFDT.
- Des **requalifications de postes devraient profiter aux agents déjà en poste.** Nous continuerons à le revendiquer au niveau national comme local. Certains agents exercent effectivement des fonctions relevant de la catégorie supérieure et devraient pouvoir bénéficier d'un reclassement sur place, dès lors qu'ils remplissent les conditions de passage au corps supérieur, sans concours et sans la mutation qu'implique le concours
- La **requalification de tous les adjoints gestionnaires en catégorie A** n'est pas acquise. Avec d'autres organisations syndicales, nous continuons de le revendiquer.

INDEMNITAIRE : des revendications toujours d'actualité

En 2022, les Adjaenes ne pourront bénéficier des mesures d'alignement sur la fonction publique, comme les B et les A. Nous demandons à ce qu'ils en bénéficient aussi.

Nous attendons aussi des éléments chiffrés sur les minima, maxima et médianes d'Ifse des académies, le ministère ne travaille que sur des moyennes, ce qui ne permet pas d'estimer objectivement la situation,

INDICIAIRE : des revendications toujours d'actualité

Le point d'indice est gelé depuis trop longtemps, tous les personnels sont pénalisés, le revaloriser, c'est une revendication,

ADJAENES : Les revalorisations des Adjanes sont un juste rattrapage du Smic, mais c'est très insuffisant. Aucune amélioration de pouvoir d'achat,

SAENES : TASSEMENT DES GRILLES, Les B sont les grands oubliés des mesures indiciaires, Les saenes CN démarrent aujourd'hui à 343, soit 3 points au dessus des C ou l'équivalent d'une petite douzaine d'euros : ce tassement est inacceptable pour la CFDT.

De manière générale, la CFDT porte aussi des revendications très concrètes

- Par exemple, sur les **amplitudes de carrière** : il faut arriver à une amplitude minimale de 2. sur une carrière, arriver au minimum à un doublement indiciaire,
- sur des **écarts significatifs** à rétablir entre niveaux de recrutements A, B et C.
- sur les taux de passage au grade supérieur pour les A : insuffisants, plafond de verre depuis plusieurs années
- Autre exemple, **mieux valoriser les avancements** par un dispositif assurant un gain minimum de points d'indice brut à toutes les promotions de corps. Le changement de corps (passage de C en B ou de B en A), implique généralement mutation professionnelle, alors que l'écart de rémunération lors du reclassement est quasiment nul, puisque reclassement à l'indice égal ou immédiatement supérieur,